

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Mirabaud Horizon - part C (EUR)

ISIN : FR0010549451

Société de gestion : Mirabaud Asset Management (France) Gestionnaire financier : Mirabaud & Cie Europe France

Objectifs et politique d'investissement

Objectif : L'objectif de gestion du fonds est de surperformer l'indice Eonia capitalisé majoré de 250 points de base annuellement. La recherche de la performance s'effectue au travers d'une gestion flexible de l'allocation d'actifs, notamment sur les marchés de taux et d'actions, dans le respect des bornes larges définies par l'allocation stratégique, ainsi qu'un choix approprié des supports d'investissement.

L'indicateur de référence EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour du marché monétaire européen. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

Politique d'investissement : La gestion financière du Fonds est active et discrétionnaire, fondée principalement sur des choix directionnels en fonction des opportunités de marchés sur les principales classes d'actifs (monétaire, obligataire, action, devise), ainsi que sur la sélection de supports OPC ou de tous autres supports autorisés par le Prospectus.

Affectation des résultats : capitalisation

Durée minimale de placement recommandée : 4 ans

Contraintes d'investissement : Le FCP pourra être exposé aux actifs risqués dans le respect des bornes de l'allocation stratégique suivante

Pondération des actifs	Exposition minimum	Exposition maximum
Marchés actions	0%	70%
<i>dont actions en lignes directes</i>	0%	10%
Marchés de Taux (obligataire et monétaire)	0%	100%
OPCVM et FIA	0%	100%
ETFs	0%	30%
Titres intégrant des dérivés (EMTN, certificats...)	0%	15%

L'allocation du fonds étant fonction des anticipations du gérant, il n'est pas prévu de contraintes sectorielles, géographiques ou liées à la taille de capitalisation. Le FCP pourra jusqu'à 100% de son actif investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen détenant moins de 10% d'OPC, en FIA français ou européen et en Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R214-13 du CMF.

Les investissements en titres de créance peuvent se faire sur des émetteurs de toute nature, et sans restriction concernant le risque de crédit de l'émetteur.

Pour toutes autres précisions sur les contraintes de gestion, se référer au Prospectus.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) avant 16 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative de vendredi (J), calculée en J+1 (soit à cours inconnu). La valeur liquidative est hebdomadaire chaque vendredi, jour de bourse ouvert ou non à Paris, y compris les jours fériés en France au sens de l'article L 3133-1 du Code du Travail.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai inférieur à 4 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques de volatilité du fonds utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque et de rendement pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque indiquée ne constitue pas un objectif ou une garantie et peut évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans cette catégorie en raison de la volatilité de ses performances passées, de son exposition aux marchés actions, de taux et aux autres produits (instruments financiers, gestion alternative) qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale.

Pour davantage de détails sur les sources de risques associés à cet investissement, l'investisseur est invité à se référer au Prospectus.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, et auxquels le fonds peut être exposé, sont :

Risque crédit :

Les investissements dans des obligations ou autres titres de créances peuvent présenter un risque de crédit correspondant au risque que l'émetteur d'un titre détenu par le fonds ne puisse être en mesure de faire face à ses obligations financières envers celui-ci.

Risque de contrepartie :

Le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Le pourcentage indiqué des frais d'entrée et de sortie est le maximum pouvant être prélevé sur le capital de l'investisseur avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le produit lié au désinvestissement ne soit restitué.

L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2019. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section FRAIS du Prospectus, disponible sur www.amf-france.fr

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00% maximum
Frais de sortie	1,00% maximum

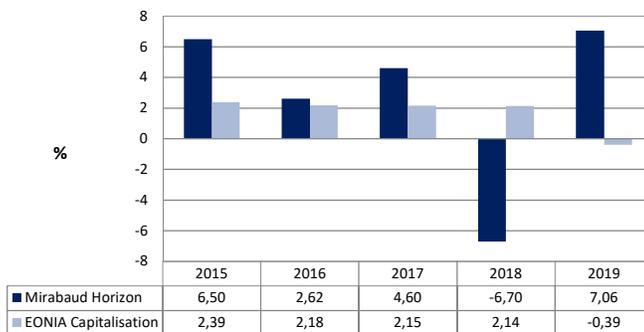
Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2,05% TTC
----------------	-----------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance par rapport à l'indice EONIA majoré de 250 points de base
Frais prélevés en 2019	1,01%

Performances passées



La performance historique ne représente pas un indicateur de la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du fonds est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects, hors frais d'entrée et de sortie.

Le fonds a été créé le 11/12/2007.

Les performances affichées sont calculées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6 avenue de Provence, 75441 Paris cedex 09.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les rapports annuels, le Prospectus, les historiques de valeurs liquidatives sont disponibles sur simple demande écrite auprès de Mirabaud Asset Management (France), 13 avenue Hoche, 75008 Paris.

Politique de rémunération : Les informations relatives à la politique de rémunération de Mirabaud Asset Management (France) sont disponibles sur le site <https://www.mirabaud.com/fr/presence-internationale/country-detail/country/france/>. Vous y trouverez des informations complémentaires quant à la définition de la rémunération et des avantages ainsi que des personnes responsables de leur attribution. Un exemplaire imprimé de cette politique de rémunération est disponible sur simple demande auprès du siège de Mirabaud Asset Management (France).

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

RGPD : Pour plus d'informations sur l'engagement de MAMF quant à la protection des données personnelles, incluant la façon dont nous pouvons partager des données personnelles avec des entités affiliées de MAMF, des filiales ou avec des parties tierces, vous pouvez vous reporter à notre Notice sur la Protection des Données disponible sur le site de Mirabaud sous le lien suivant : <https://www.mirabaud-am.com/en/general-contents/data-protection-notice/>

La responsabilité de MIRABAUD ASSET MANAGEMENT (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.

Mirabaud Horizon est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers depuis le 11/12/2007 sous le numéro FCP20070783.

Mirabaud Asset Management (France), dont le siège social est situé au 13 avenue Hoche – 75008 à Paris, est réglementée par l'AMF, et agréée en France depuis le 25/07/2006 sous le numéro GP-06000027.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/02/2020.